

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 26 juin 2019

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

**Division du Personnel
1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
Gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recrutement poste d'enseignant formateur Académique pour l'Education
Prioritaire.

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles l'appel à candidatures cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr **avant
le mercredi 3 juillet midi**

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 03/07/2019 MIDI
ia06-dipe2@ac-nice.fr

NOM : **Prénom :**

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste de : professeur des écoles maître formateur à titre provisoire

- Enseignant formateur Académique pour l'éducation Prioritaire

A le
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Poste d'enseignant formateur Académique pour l'Education Prioritaire

Type d'emploi : Poste ouvert aux Professeurs des écoles maîtres formateurs en poste à titre définitif dans le département des Alpes Maritimes ou professeurs titulaires d'un CAFIPEMF exerçant à temps plein. La pertinence des diplômes possédés pourra être appréciée par la commission.

Lieu d'exercice et contexte : Les interventions seront centrées sur les trois Rep+ des Alpes Maritimes (Nucéra, Jaubert, Jules Romains) mais pourront s'étendre aux REP du département.

Date de prise de fonction : Rentrée scolaire 2019

Conditions de nomination : nomination à titre provisoire

Conditions de rémunération : Indemnité de fonctions particulières (70.35€/mois) et de l'indemnité de tuteur 104.17€/mois).

Organisation du temps de travail : Les enseignants qui souhaitent postuler, s'ils sont retenus, exerceront dans leur classe en qualité de maître-formateur et bénéficieront d'une décharge d'enseignement à hauteur de 58% consacrée aux missions de formation.

Les missions de formation sont **réparties comme suit 8h hebdomadaires** consacrées à des missions en formation initiale et continue et de **6 h hebdomadaires** consacrées à la formation et l'accompagnement des enseignants des REP + (et éventuellement REP), le reste du temps de service étant consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont il est reste titulaire.

Dans le cadre de ces six heures, le PEMF recruté sera placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargée de la mission REP/REP +. Ses activités feront l'objet d'une première évaluation en fin d'année scolaire.

Les enseignants qui postulent pour ce service auront un entretien avec une commission comprenant l'IEN chargée de la mission REP/REP +.

Cadre Réglementaire :

Note ministérielle du 10-02-2014, refondation de l'Education Prioritaire

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'école. Il doit permettre d'accompagner dans le département des Alpes Maritimes les équipes REP + voire REP.

Description des missions :

En formation initiale : tutorat des PFSE, enseignement à l'ESPE, accueil de stagiaire,...

En formation continue : Accompagner les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective, pour améliorer les résultats des élèves.

Les missions seront coordonnées par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le correspondant académique pour l'éducation prioritaire.

On attend du formateur :

- qu'il prenne connaissance des réseaux où il devra travailler, de leurs spécificités, de leurs équipes pédagogiques ;
- qu'il s'inscrive dans un réseau de relation avec les autres formateurs, les pilotes du réseau, le coordonnateur, les conseillers pédagogiques de la circonscription.

Afin de :

- faire émerger des demandes et des besoins de formation ;
- être en mesure de construire avec d'autres des réponses aux attentes et de proposer des formations ;
- contribuer à diffuser les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire.

Compétences et qualités requises :

- compétences d'animateur de collectifs et si possible une expérience de formateur ;
- qualités d'écoute, de prise d'initiative et d'adaptation ;
- disponibilité pour un travail avec des adultes : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération ;
- connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire ;
- connaissance des orientations de l'éducation prioritaire ;
- ouverture à la perspective d'une formation de formateurs nationale qui permettra les évolutions professionnelles nécessaires.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur la fonction :

- Madame DESCARPENTRIES, IEN Chargée de la mission « Education prioritaire », ien-06.nice4@ac-nice.fr
- Monsieur MARI, IA-IPR de mathématiques pour l'Académie de Nice, responsable et correspondant académique pour l'Éducation Prioritaire, Pierre.Mari@ac-nice.fr

Procédure de candidature : Candidature motivée à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale et simultanément à la DIPE2 (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.